

Tarifs

des opérations bancaires les plus fréquentes à usage professionnel en vigueur au 1/2/2019

Cette liste des tarifs a été mise à jour à la date susmentionnée. En ce qui concerne les tarifs modifiés après cette date ou qui ne seraient pas encore adaptés, vous pouvez toujours contacter votre agent. Celui-ci vous communiquera les modifications de tarifs les plus récentes. Des informations complémentaires et/ou personnalisées, notamment en matière de crédits, peuvent être obtenues chez votre agent. 21% de T.V.A. est incluse dans les tarifs lorsqu'elle est d'application. Les frais mensuels sont débités au début du mois. Les frais annuels sont débités à la fin de chaque année, sauf indication contraire.

1. Payer

1.1. Comptes à vue

Packs - tarifs par mois

Crelan Business Pack

4,00 EUR

Comprend : Compte à vue Crelan, carte de débit, deuxième carte de débit pour cotitulaire ou mandataire.

Crelan Business Plus Pack

6,00 EUR

Comprend : Compte à vue Crelan, carte de débit, carte VISA Business, 1 ou plusieurs comptes-titres, deuxième carte de débit et carte VISA Business pour cotitulaire ou mandataire, 12 virements SEPA vers un compte non-Crelan exécutés en agence, frais pour un ordre de paiement rejeté en raison d'un solde insuffisant (6 opérations), remplacement de la carte de débit ou Visa Business en cas de perte ou de vol.

Comptes à vue

Compte à vue Crelan

Comprend: Domiciliations et ordres permanents en EUR, retrait d'argent en EUR par carte de débit à un guichet automatique Crelan et non-Crelan en Belgique, versement et retrait d'argent au guichet, virement SEPA vers un compte Crelan exécuté en agence, paiement électronique chez les commerçants, relevé mensuel des dépenses effectuées par Visa, virements papier simples, accès aux services bancaires en ligne et mobiles, extraits de compte électroniques, facilité de caisse (1) (sous réserve d'acceptation de la demande). Lors de l'achat d'une carte de débit deuxième carte de débit gratuite pour le co-titulaire ou mandataire.

Frais de gestion, par an :

24,00 EUR

Paquet d'opérations de base en euros, par an :

12,00 EUR

Les opérations suivantes ne sont pas incluses dans le paquet d'opérations de base et sont tarifées individuellement (si non incluses dans un Pack) :

- Traitement au guichet d'un virement SEPA vers un compte non-Crelan (non redevable si le titulaire ou un des titulaires a 65 ans ou plus), par opération :

0,70 EUR

- Versement d'un chèque circulaire tiré sur un compte d'une autre banque, par chèque :

1,25 EUR

- Paiement par chèque client, par chèque :

1,00 EUR

Frais crédit de caisse (si d'application), par an :

24,00 EUR

Compte à vue Crelan Invest en euros

Comprend: versements au guichet, virements SEPA vers des comptes propres, ordres permanents vers des comptes Crelan, retraits en euro au guichet, banque en ligne et mobile.

Frais de gestion et paquet d'opérations de paiement de base en euros :

0,00 EUR

Les opérations suivantes ne sont pas incluses dans le paquet d'opérations de base du compte à vue Crelan Invest et sont tarifées individuellement :

- Traitement virement SEPA au guichet (non redevable si le titulaire ou un des titulaires a 65 ans ou plus), par virement :

5,00 EUR

- Versement d'un chèque circulaire tiré sur un compte d'une autre banque, par chèque :

1,25 EUR

- Paiement par chèque client, par chèque :

1,00 EUR

iAccount (uniquement disponible pour personnes physiques via internet)	0,00 EUR
Ce montant comprend : frais de gestion, paquet d'opérations de paiement de base en euros, et 1 carte de débit.	
Les opérations suivantes ne sont pas incluses dans le paquet d'opérations de base du iAccount et sont tarifées individuellement :	
- Versement/retrait au guichet en EUR ou devises, par opération :	5,00 EUR
- Traitement virement SEPA au guichet, par virement :	5,00 EUR
- Versement d'un chèque circulaire tiré sur le compte d'une autre banque, par chèque :	5,00 EUR

Dynamic Business Account (2)

Frais de gestion:	0,00 EUR
Paquet d'opérations de base en euros :	0,00 EUR

Compte à vue en devises et Compte à vue Invest en devises (3)

Frais de gestion :	0,00 EUR
--------------------	----------

Opérations de paiement: plus d'informations dans le dépliant "Conditions générales et tarifs des opérations internationales et encaissement de chèques étrangers et chèques en devises" disponible en agences.

Ouverture d'un compte à vue	0,00 EUR
------------------------------------	----------

Fermeture d'un compte à vue	0,00 EUR
------------------------------------	----------

Taux (sur base annuelle)

Taux créditeur

Compte à vue Crelan, compte à vue Invest, iAccount et Dynamic Business Account :	0,00%
--	-------

Comptes à vue en devises valables du 01/02/2019 au 28/02/2019 (décompte mensuel des intérêts)

CHF :	-2,63%
CZK :	0,00%
DKK :	-2,77%
HUF :	-1,95%
SEK :	-2,45%
JPY :	0,00%
Autres devises :	0,00%

Taux débiteur (4)

Compte à vue Crelan et Dynamic Business Account :	
	Solde débiteur autorisé : 10,50%
	Solde débiteur non autorisé : 11,55%
Compte à vue Invest :	9,50%

Compte à vue en devises : taux IRS à un mois + 7% (décompte mensuel des intérêts)

Compte à vue Invest en devises : taux IRS à un mois + 5% (décompte annuel des intérêts)

Lettre de rappel ou de mise en demeure suite à un solde débiteur non autorisé (+ frais de port) à concurrence d'un envoi par mois :	7,50 EUR
---	----------

Date de valeur

Date **valeur** = date à laquelle ou jusqu'à laquelle les intérêts sont calculés.

Date **comptable** = jour de comptabilisation de la transaction par la banque.

Opérations de débit

Virement (papier ou électronique), ordre permanent, domiciliation, décompte carte de crédit, paiement par carte et retrait d'argent au guichet ou à un guichet automatique : date valeur = date comptable

Emission d'un chèque : date valeur = date comptable - 1 jour calendrier

Demande de chèque bancaire : date valeur = date comptable

Opérations de crédit

Virement et versement au guichet : date valeur = date comptable

Remise d'un chèque : date valeur = date comptable + 1 jour calendrier

Cartes

Cotisation annuelle

(Uniquement si non inclus dans un Pack ou iAccount. Pas disponible pour le Compte à vue Invest)

Carte de débit : 12,00 EUR

Carte VISA Business : 24,00 EUR

Opérations par carte en Belgique

Retraits aux guichets automatiques avec carte de débit : 0,00 EUR

Retraits aux guichets automatiques avec carte VISA Classic ou VISA Business

sur le montant : 1,00%

avec un minimum de : 5,00 EUR

Paiements avec carte de débit ou VISA Business : 0,00 EUR

Remplacement d'une carte perdue ou volée

Carte de débit : 9,00 EUR

Carte VISA Business : 9,00 EUR

1.2. Opérations de change

Frais pour l'achat ou la vente de billets en devises. Uniquement la vente ou l'achat des devises suivantes est possible: USD, GBP, DKK, CAD ou CHF.

- en espèces ou via un compte en euro :

sur le montant : 2,00%

+ commission de change : 0,75%

- via un compte en devises :

1,00%

Cours de change : voir liste disponible dans toutes les agences

Pas possible pour le compte à vue Invest.

1.3. Opérations bancaires à distance

Abonnement myCrelan ou myCrelan Pro, le premier Digipass inclus : 0,00 EUR

Remplacement Digipass défectueux : 0,00 EUR

Remplacement Digipass non-défectueux : 25,00 EUR

Remplacement Digipass perdu ou endommagé par l'utilisateur : 25,00 EUR

Abonnement Crelan Mobile et Crelan Tablet: 0,00 EUR

1.4. Paiements internationaux

Plus d'informations au sujet des chèques émis à l'étranger et des transferts internationaux dans le dépliant "Conditions générales et tarifs des paiements internationaux et de l'encaissement de chèques étrangers et de chèques en devises".

Utilisation des cartes dans la zone Euro

Retraits aux guichets automatiques avec carte de débit :	0,00 EUR
N.B. : Crelan ne facturera pas de frais. Les frais facturés localement sont cependant à charge du client.	
Retraits aux guichets automatiques avec carte VISA Business	
sur le montant :	1,00%
avec un minimum de :	5,00 EUR
Retraits auprès de banques et bureaux de change avec carte VISA Business	
sur le montant :	2,00%
avec un minimum de :	5,00 EUR
Paiements par carte de débit ou VISA Business :	0,00 EUR

Utilisation des cartes en dehors de la zone Euro

Retraits aux guichets automatiques avec carte de débit :	
sur le montant :	1,21%
majoré de :	3,33 EUR
+ commission de change :	1,94%
Retraits aux guichets automatiques avec carte VISA Business :	
sur le montant :	1,00%
majoré de :	4,00 EUR
+ commission de change :	1,60%
Retraits auprès de banques et bureaux de change avec carte VISA Business :	
sur le montant :	2,00%
majoré de :	4,00 EUR
+ commission de change :	1,60%
N.B: en cas de retrait manuel, une commission de change peut être prélevée par l'intermédiaire.	
Paiements avec carte de débit :	0,61 EUR
+ commission de change :	1,94%
Paiements par carte VISA Classic ou VISA Gold, commission de change unique de :	1,60%

2. Epargner et investir

2.1. Comptes d'épargne

Frais de gestion

Ouverture / fermeture d'un compte d'épargne :	0,00 EUR
Redevance mensuelle :	0,00 EUR
Lettre de rappel ou de mise en demeure suite à un solde débiteur non autorisé (+ frais de port) à concurrence d'un envoi par mois :	7,50 EUR
Retrait/Versement d'argent en EUR au guichet (seulement livret / Horizon) :	5,00 EUR

Taux créditeur - compte pour personnes morales (5)

Compte d'épargne Crelan Business (+ option garantie locative) (6)

Taux de base :	0,01%
Prime de fidélité :	0,05%

Taux créditeur - comptes pour personnes physiques (7)

Livret Crelan (+ option garantie locative) (8)

Taux de base :	0,01%
Prime de fidélité :	0,10%

Livret Crelan Direct (9)

Taux de base :	0,01%
Prime de fidélité :	0,10%

Livret Crelan Horizon (10)

Taux de base :	0,01%
Prime de fidélité :	0,10%

Livret Crelan / Horizon (11)

Taux de base :	0,01%
Prime de fidélité :	0,15%

Date de valeur

Versement en espèces: date valeur = date comptable

Retrait en espèces: date valeur = date comptable

Modalités de base en matière de prime de fidélité

Périodes de détention minimales pour l'obtention de la prime :

Pour obtenir la prime de fidélité, l'argent versé doit rester sur le dépôt d'épargne pendant au moins 12 mois, ou un multiple de 12 mois.

Périodes sur lesquelles se calcule la prime :

Versement: la prime de fidélité commence à courir à partir de la date de valeur du versement. Un même montant peut générer plusieurs fois une prime de fidélité.

Retrait: les montants sur le dépôt d'épargne pour lesquels la période de constitution de la prime de fidélité est la moins avancée, sont les premiers imputés à concurrence des retraits effectués (principe de « last in, first out »). En cas de retrait, la date de valeur est la date de comptabilisation de l'opération.

Garantie éventuelle du taux :

Le taux de la prime de fidélité est susceptible d'être adapté à tout moment en fonction de l'évolution du marché. Par principe, le taux de la prime de fidélité en vigueur au moment du versement, tout comme celle d'application au début de chaque période de fidélité suivante, reste en vigueur pour toute la période de fidélité (12 mois).

Moment du versement des primes acquises :

Les primes de fidélité acquises dans le courant d'un trimestre calendrier sont versées le 1er jour du trimestre suivant, soit les 01/01, 01/04, 01/07 et 01/10. Si le compte d'épargne est clôturé en cours d'année, les intérêts sont immédiatement calculés et versés en même temps que le capital.

Conditions de retrait :

Conformément à l'article 2 de l'Arrêté Royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus 92, la banque se réserve le droit de subordonner les prélèvements à un préavis de 5 jours calendrier s'ils excèdent 1.250 EUR et de les limiter à 2.500 EUR par demi-mois.

2.2. Comptes à terme

Compte %+ "Entreprises"

Les sommes versées doivent être maintenues pendant une période qui comprend au moins un trimestre calendrier. Les intérêts du trimestre écoulé sont comptabilisés avec date de valeur le premier jour du trimestre suivant. Le taux applicable à tout nouveau trimestre calendrier est le taux du compte %+ en vigueur à la date du 1er jour de ce nouveau trimestre.

- Si le solde est inférieur à 5.000 euros

Taux créditeur pour le 1 ^{er} trimestre 2019 sur la totalité du solde :	0,05%
Rendement annuel brut vu le paiement trimestriel des intérêts :	0,0500%

- Si le solde est supérieur ou égal à 5.000 euros et inférieur ou égal à 1.000.000 euros

Taux créditeur pour le 1 ^{er} trimestre 2019 sur la totalité du solde :	0,05%
Rendement annuel brut vu le paiement trimestriel des intérêts :	0,0500%

- Si le solde est supérieur à 1.000.000 euros

Taux créditeur pour le 1 ^{er} trimestre 2019 sur la totalité du solde :	0,01%
Rendement annuel brut vu le paiement trimestriel des intérêts :	0,0100%

Contrats à terme

à maximum 1 an : consultez votre agent

à 2 ans :	0,10%
à 3 ans :	0,10%
à 4 ans :	0,30%
à 5 ans :	0,45%
à 6 ans :	0,50%
à 7 ans :	0,60%
à 8 ans :	0,80%
à 9 ans :	0,90%
à 10 ans :	1,00%

2.3. Comptes-titres

Frais de gestion annuels (par 3 comptes-titres)

15,00 EUR

Si le titulaire du compte-titres est équipé d'un Business Pack, les frais de gestion incluent un nombre illimité de comptes-titres.

Il n'y a pas de frais de gestion pour le compte-titres :

- lorsque le titulaire est coopérateur CrelanCo ou âgé de moins de 24 ans.
Si le compte-titres a plus d'un titulaire, il n'y a pas de frais de gestion si au moins un des titulaires est coopérateur CrelanCo ou âgé de moins de 24 ans.
- est équipé d'un Business Plus Pack.
Remarque : si le compte-titres est au nom de plusieurs titulaires, le compte-titres est gratuit si tous les titulaires forment un groupe de personnes en indivision et que ce groupe de personnes en indivision est également titulaire d'un Business Plus Pack.
- lorsque le compte-titres est vide
- ouvert dans le cadre d'un contrat de placement Crelan.
- pour l'année calendrier durant laquelle le compte-titres a été ouvert.

Frais de garde annuels

Sur la contre-valeur (par ligne) :

(euro)- obligations, bons d'état, et bons de caisse	0,121%
et fonds de placement d'autres institutions financières :	
actions:	0,242%

Frais de garde minimums et maximums (par ligne) :	avec un minimum de :	4,84 EUR
	avec un maximum de :	60,50 EUR
Pour les coopérateurs, les frais de garde par compte titres sont limités à :		242,00 EUR

Il n'y a pas de frais de garde :

Pendant deux ans après la création ou l'augmentation de position par le transfert de titres d'une autre institution financière.

Pour des titres sur un compte-titres qui seront gérés de manière discrétionnaire. Pour l'année calendrier durant laquelle le compte-titres a été ouvert.

Les frais de gestion et les frais de garde sont débités annuellement à la fin de l'année du compte de revenus lié au compte-titres.

Sont exonérés de la TVA (21%) : les frais de gestion liés à un compte-titres garantie, les particuliers résidant hors de l'UE et les entreprises étrangères.

Pour les autres frais, consultez le "Tarif des services financiers non-standardisés" disponible dans votre agence.

3. Coffres

Prix de location annuels, TVA et assurance incluses :

Type 1 : 14-18 litres (9,5-11 cm de haut x 30 cm de large)	25,00 EUR
Type 2 : 20-27 litres (12,5-16,5 cm de haut x 30 cm de large)	28,75 EUR
Type 3 : 29-37 litres (18,5-23,5 cm de haut x 30 cm de large)	31,25 EUR
Type 4 : 40-54 litres (30-33 cm de haut x 30 cm de large)	37,50 EUR
Type 5 : 76-90 litres (50-55 cm de haut x 30 cm de large)	43,75 EUR
Type 6 : 153-181 litres (50-55 cm de haut x 60 cm de large)	62,50 EUR
Type 7 : 183-198 litres (40 cm de haut x 90 cm de large)	100,00 EUR

4. Correspondance

Les extraits de compte peuvent être obtenus via myCrelan sous forme électronique, via un appareil Cash & More de Crelan, ou par la poste sous format papier.

4.1. Extraits sous forme électronique

Extraits via myCrelan (internetbanking)	0,00 EUR
---	----------

4.2. Extraits imprimés à un distributeur automatique Crelan

Extraits imprimés à un distributeur Cash & More (12)	0,00 EUR
--	----------

4.3. Extraits papier par la poste

Pour les comptes à vue à usage professionnel

Un coût forfaitaire est prélevé mensuellement par compte à vue en fonction de la fréquence d'envoi des extraits papier.

Envoi trimestriel	0,50 EUR
Envoi mensuel	1,50 EUR
Envoi hebdomadaire	6,50 EUR
Envoi journalier	31,00 EUR

Pour les comptes d'épargne (exceptés garantie locative et Futura 5)

Un coût forfaitaire est prélevé annuellement par compte d'épargne en fonction de la fréquence d'envoi des extraits papier.

Envoi trimestriel (*gratuit pour les coopérateurs CrelanCo âgés de 70 ans ou plus sans abonnement à myCrelan*)

3,00 EUR

Envoi mensuel

9,00 EUR

Envoi hebdomadaire

36,00 EUR

Envoi journalier

180,00 EUR

5. Divers

Demande de chèques (non disponible pour le *i*Account) - par chèque :

0,50 EUR

Paiement par chèque client - par chèque :

1,00 EUR

Chèque national définitivement refusé :

7,44 EUR

Virement papier avec duplicata - par virement :

0,25 EUR

Virement urgent - par virement :

6,00 EUR

Ordre de paiement rejeté en raison d'un solde insuffisant (sur comptes à vue) - par opération :

5,00 EUR

Plus d'infos dans le "Tarif des services financiers non-standardisés" disponible dans votre agence.

6. Parts coopératives de la SCRL CrelanCo

Uniquement disponible pour personnes physiques de 12 ans ou plus et des ASBL.

Organisme émetteur : SCRL CrelanCo, qui fait partie de Crelan.

Frais de souscription :

0,00 EUR

Valeur nominale d'une part coopérative :

12,40 EUR

Maximum de la souscription (nombre de parts) :

323

Maximum montant de la souscription (323 parts x 12,40 EUR/part) :

4.005,20 EUR

Cotisation annuelle pour coopérateurs (excepté coopérateurs dont le compte coopérateur est lié à un compte à vue Crelan payant ou à un compte à vue Crelan inclus dans un Pack, et les jeunes de moins de 24 ans) :

36,00 EUR

Frais de remboursement :

0,00 EUR

Plus d'informations :

Prospectus d'émission : pour en savoir plus au sujet des conditions d'émission et des risques possibles liés à un investissement en parts sociales, consultez le prospectus d'émission du 27/06/2017 ainsi que le supplément du 19/03/2018 de CrelanCo, disponibles dans toutes les agences Crelan ou sur www.crelan.be.

Dividendes :

Le dividende des parts sociales est versé chaque année, après l'assemblée générale des actionnaires qui a lieu en avril.

Demande de remboursement :

Si le remboursement des parts sociales est demandé avant le 30 juin de l'année en cours, le montant sera remboursé après l'Assemblée Générale des actionnaires de l'année suivante qui a lieu en avril. Si le remboursement est demandé après le 30 juin de l'année en cours, le remboursement aura lieu après l'Assemblée Générale de la deuxième année qui suit.

Annotations

- 1 Le montant maximum d'une facilité de caisse liée à un compte à vue à usage professionnel est de 2.478,00 euros. Dans ce cas, le solde débiteur du compte doit être apuré dans un délai de 3 mois. Une facilité de caisse n'est pas disponible pour le compte à vue Invest.

- 2 Le Crelan Dynamic Business Account est un compte de réserve qui sert à gérer un surplus de liquidités. Seules les opérations suivantes sont autorisées:
- crédit:
- tous les virements internes
 - toutes les opérations en comptes-titres et bons de caisse
- débit:
- virements internes vers le compte lié
 - souscriptions en contrat à terme et compte-titres
 - toutes les opérations vers des comptes-titres et bons de caisse
- 3 Un compte à vue en devises est uniquement possible en combinaison avec un compte à vue en euros ou un compte d'épargne. Un Compte à vue Invest en devises est uniquement possible en combinaison avec un Compte à vue Invest en euros.
- 4 Si un crédit de caisse est lié au Compte à vue : décompte trimestriel du taux. Taux crédit de caisse : voir contrat de crédit.
- 5 Le précompte mobilier est dû sur la totalité des intérêts. Il s'élève en 2019 à 30% (année d'imposition 2020).
- 6 Si le solde est supérieur à 1.000.000 euros, le taux de base reste de 0,01% sur la totalité du solde et le taux de la prime de fidélité reste de 0,05%.
- 7 Le précompte mobilier n'est pas dû sur la première tranche d'intérêts à concurrence d'un plafond de 960 euros pour l'année de revenus 2019 (année d'imposition 2020) perçus par compte, par personne physique résidant en Belgique et par année. Ce montant est doublé pour les comptes ouverts au nom de conjoints mariés ou cohabitants légaux (soit un plafond de 1.920 euros pour l'année de revenus 2019).
- 8 Si le solde est supérieur à 1.000.000 euros, le taux de base est de 0,01% sur la totalité du solde.
- 9 Si le solde est inférieur à 10.000 euros ou supérieur à 1.000.000 euros, le taux de base est de 0,01% sur la totalité du solde.
- 10 Si le solde est inférieur à 5.000 euros ou supérieur à 1.000.000 euros, le taux de base est de 0,01% sur la totalité du solde et le taux de la prime de fidélité est de 0,10%.
- 11 Si le solde est supérieur à 250.000 euros, le taux de base est de 0,01% sur la totalité du solde et la prime de fidélité de 0,10%.
- 12 Si le nombre d'extraits demandé au Cash & More est trop élevé pour être imprimé ou si les extraits ne sont pas demandés pendant une période de 3 mois, ceux-ci sont automatiquement archivés dans myCrelan d'où ils peuvent être imprimés. S'il n'y a pas d'abonnement myCrelan lié au compte, les extraits sont gratuitement envoyés au domicile du client.